



**INFINITY**

28, rue Saint Corneille 60200 COMPIEGNE

## **BARÈME DES HONORAIRES**

### **TRANSACTION**

Montant des transactions		Honoraires HT	Honoraires TTC
DE	A		
-€	20 000€	2 500€ HT	3 000€ TTC
20 001€	60 000€	5 000€ HT	6 000€ TTC
60 001€	100 000€		10%
100 001€	120 000€		9%
120 001€	150 000€		8%
150 001€	170 000€		7%
170 001€	200 000€		6.5%
200 001€	Et +		6%

Les prix sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

Honoraires charge vendeur

Les honoraires seront révisés en fonction de la formule de révision de notre société.

### **LOCATION**

Honoraires à la charge du LOCATAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	8€ / m <sup>2</sup> TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€ / m <sup>2</sup> TTC

Dans la limite de 8% TTC du loyer annuel hors charges

Honoraires à la charge du BAILLEUR	
Honoraires d'entremise et de négociation	1% du loyer annuel hors charges
Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de rédaction de bail	5% du loyer annuel hors charges
Montant par mètre carré de surface habitable des honoraires de réalisation de l'état des lieux	2% du loyer annuel hors charges

Gestion du passeport VISALE : 50€ HT

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.